

SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT
D'OWEN SOUND
LIMITÉE

RAPPORT
ANNUEL

2008
2009

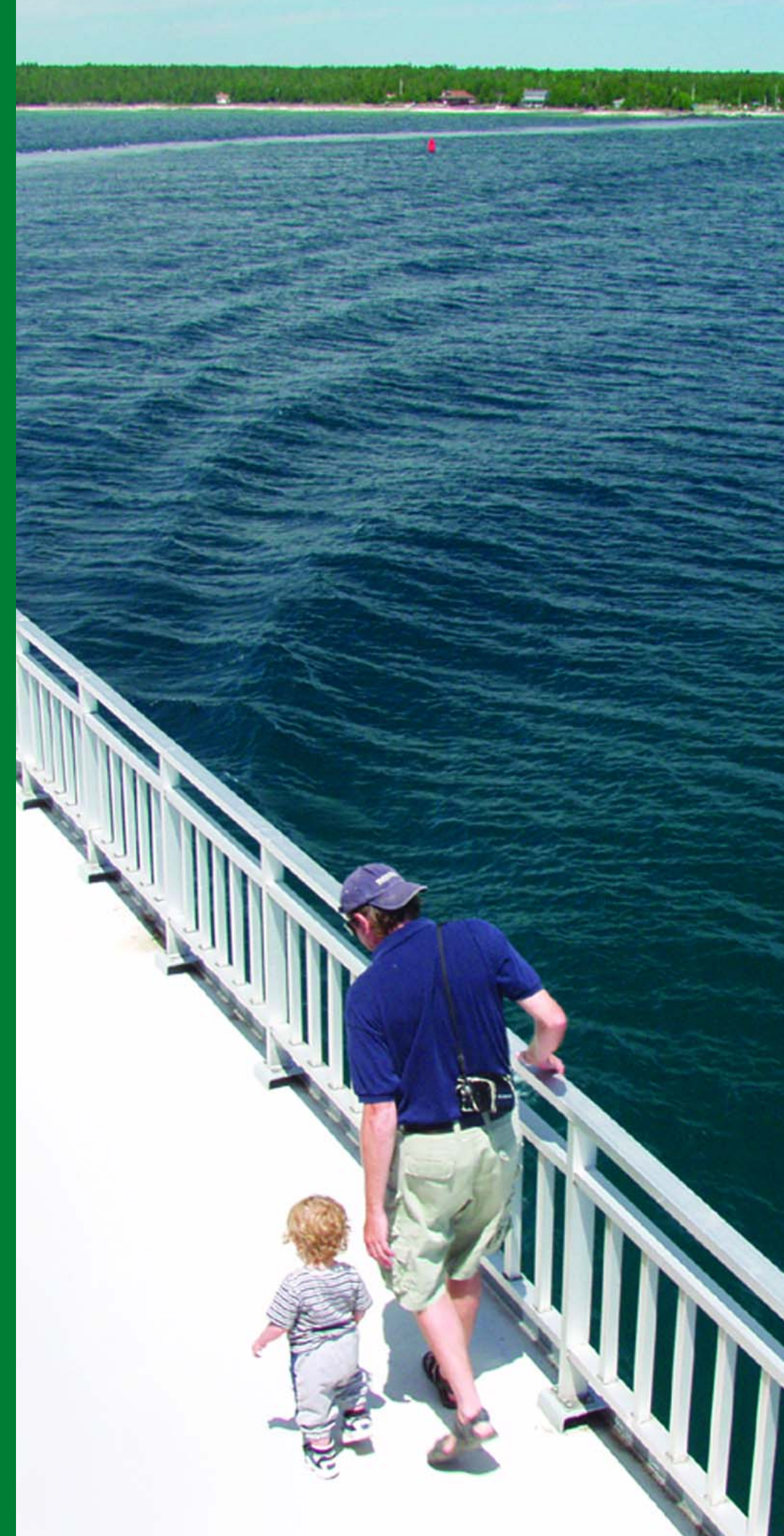


Table des matières

	Page
MANDAT ET DESCRIPTION	1
GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ.....	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	3
RÉGION DESSERVIE	2
SURVOL OPÉRATIONNEL	4-5
SURVOL FINANCIER	6
ÉTATS FINANCIERS	7

La Société de transport d'Owen Sound limitée est un organisme gouvernemental de la Province de l'Ontario. Les services de la société sont financés par le gouvernement provincial, grâce à une entente de contribution avec le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Société de transport d'Owen Sound limitée
R.R. N° 5, Owen Sound, (Ontario) N4K 5N7

Tél. : 519-376-8740

Télécopieur : 519-376-6384

www.ontarioferries.com

ISSN 1925-2366

Mandat

La Société de transport d'Owen Sound limitée contribue à assurer le transport sécuritaire, efficace et fiable par traversier dans la Province de l'Ontario, essentiellement par l'exploitation d'un service de traversier saisonnier pour passagers et véhicules, reliant Tobermory et South Baymouth sur l'île Manitoulin. Elle participe au développement économique de la région en appuyant la création d'un climat commercial favorable, ainsi qu'en améliorant et en faisant la promotion du tourisme, grâce à des partenariats conclus avec les collectivités locales et les parties prenantes de la région.

Description

La Société de transport d'Owen Sound limitée (STOS) a été fondée en vertu de la Loi ontarienne sur les sociétés par actions de la Province de l'Ontario le 10 mars 1921 et est exploitée par le secteur privé qui reçoit des subventions fédérales et provinciales. De 1973 au 31 mars 2002, la STOS a été exploitée par la Commission de transport Ontario Northland (CTON) en vertu de la Loi sur la Commission de transport Ontario Northland.

Le 1^{er} avril 2002, la STOS s'est dissociée de la CTON pour devenir un organisme commercial gouvernemental de la Province de l'Ontario. Son siège social a été établi à Owen Sound en Ontario.

La STOS est une entreprise phare du tourisme et du système de transport de l'Ontario. Propriété de la STOS, le service de traversier M.S. Chi-Cheemaun offre un moyen de transport supplémentaire vers l'île Manitoulin et la péninsule Bruce qui, chaque année, accueillent des touristes à partir de mai jusqu'en octobre.

Sous contrat avec le ministère des Transports de l'Ontario, la STOS doit également assurer les services de transport vers l'île Pelée sur le lac Érié pendant toute l'année.

Pendant l'exercice financier 2008-2009, la STOS assurait l'exploitation de trois navires et de cinq gares maritimes sur trois itinéraires de traversiers.

L'effectif de la STOS compte des employés syndiqués et cadres. Les employés syndiqués sont membres du Syndicat international des marins canadiens et du Syndicat canadien des officiers de marine marchande. La STOS est responsable de l'administration de trois conventions collectives. L'effectif comprend 17 employés à temps plein, secondés par 113 employés saisonniers.*

* Les employés des services de transport vers l'île Pelée sont exclus.





SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE

RÉGION DESSERVIE

Gouvernance de la société

Conformément à la déclaration de l'actionnaire unique et à l'article 108 de la Loi ontarienne sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, c. B. 16, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts de l'Ontario exerce une autorité sur le conseil d'administration de la STOS qui est responsable de l'exploitation des activités de la STOS.

Le conseil d'administration a l'obligation fiduciaire d'accomplir les tâches liées à sa fonction de façon honnête et en toute bonne foi dans les meilleurs intérêts de la société et conformément aux principes de gestion et aux orientations du gouvernement de l'Ontario. Ces principes comprennent l'éthique comportementale, l'imputabilité et l'excellence en gestion, l'utilisation judicieuse des fonds publics, la prestation de services publics de qualité supérieure, ainsi que l'équité commerciale.

Le conseil d'administration établit les normes de conduite de la société et assure la sûreté de ses activités, en supervisant la direction de la société par l'entremise du directeur général, à qui il délègue la responsabilité du leadership et de la gestion de la société.

Message du président du conseil

Le déclin économique de l'année qui s'achève s'est soldé par un recul de 5 % de l'achalandage total. Bien qu'il soit difficile de réaliser des économies en période de récession, il importe de souligner que certaines économies ont été accomplies dans un secteur important. L'utilisation judicieuse des nouveaux moteurs du M.S. Chi-Cheemaun (utilisation de deux moteurs sur quatre) a permis une réduction considérable de la consommation de carburant, de l'ordre de 10 %. Cependant, les bénéfices financiers n'ont pas égalé l'économie réalisée, en raison de la hausse annuelle de 35 % des frais de carburant.

Si certains des 1 016 arrivées et départs ont quelque peu dérogé à l'horaire, les clients ont appuyé les mesures d'économie de carburant de la STOS, réalisées en ralentissant légèrement les moteurs, comme en témoigne le taux de satisfaction de la clientèle qui dépasse 99 %.

Nos félicitations vont au personnel de la STOS. Puisse votre collaboration dévouée à ce service économiquement important être couronnée de succès dans les années à venir.

Barney Hopkins
Président du conseil d'administration de la STOS

Gouvernance de la société

Membres du conseil d'administration

Barney Hopkins, président du conseil — Tobermory (du 1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2010)	
Sharon Alkenbrack — Kagawong	(6 juin 2005 au 5 juin 2011)
Martin Garfield Brown — South Baymouth	(1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2011)
Jennifer Sayyae — Little Current	(27 juillet 2005 au 26 juillet 2011)
John Greenway — South Baymouth	(1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2010)
Hugh Moggy — Manitouwaning	(1 ^{er} juin 2007 au 31 mai 2010)

Membres de la haute direction

S.M. Schrempf — directrice générale et secrétaire du conseil
I.R. Dean — Exploitation et service à la clientèle
J. Noble — Superviseur — Comptabilité



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE

SURVOL OPÉRATIONNEL

Indicateurs clés de rendement

Indicateurs clés	2008-09	2007-08	2006-07
Revenu par passager (ventes de billets et ventes à bord)	35,26 \$	32,06 \$	31,24 \$
Dépenses par passager (exploitation seulement)	41,22 \$	36,87 \$	37,69 \$
Pourcentage des dépenses d'exploitation recouvré du revenu	85,55 %	86,97 %	82,89 %
Revenu des ventes de détail par passager	5,29 \$	4,55 \$	4,57 \$
Frais de publicité par passager	0,86 \$	0,70 \$	0,70 \$
Frais de carburant par traversée unidirectionnelle (moyenne calculée à partir des frais de carburant globaux)	1 711,16 \$	1 402,44 \$	1 340,05 \$
Passagers transportés	205 289	221 710	213 852
Utilisation — passagers	31,67 %	35,39 %	34,63 %
Véhicules transportés	80 516	84 774	81 628
Utilisation — véhicules	63,45 %	68,84 %	67,12 %
Nombre total de départs annuel	1 016	982	968
Nombre moyen de véhicules par départ	79	86	84
Nombre moyen de passagers par véhicule	2,55	2,62	2,62

Faits saillants financiers	2008-09	2007-08	2006-07
Exploitation			
Revenus commerciaux	7 190 360 \$	7 108 793 \$	6 681 611 \$
Revenus liés au contrat d'exploitation	454 000 \$	380 000 \$	380 000 \$
Revenu total	7 644 360 \$	7 488 793 \$	7 061 611 \$
Frais d'exploitation	8 462 210 \$	8 173 962 \$	8 061 032 \$
Amortissement	618 447 \$	405 276 \$	- \$
Total des dépenses	9 080 657 \$	8 579 238 \$	8 061 032 \$
Perte avant financement provincial	(1 436 297) \$	(1 090 445) \$	(999 421) \$
Financement provincial	800 000 \$	830 000 \$	1 012 729 \$
Bénéfice net (perte nette)	(636 297) \$	(260 445) \$	13 308 \$
Actif			
À court terme	1 792 021 \$	2 183 097 \$	1 473 120 \$
Immobilisations	12 547 480 \$	12 478 476 \$	12 196 383 \$
Total de l'actif	14 339 501 \$	14 661 573 \$	13 669 503 \$

* L'acquisition d'immobilisations est financée directement, par conséquent, elle n'est pas incluse ni amortie dans les dépenses d'exploitation.
Aux fins de présentation, l'amortissement a été retiré de l'état des capitaux propres de la Province de l'Ontario et combiné aux frais d'exploitation à partir de 2007-2008.

Réalisations

Immobilisations majeures : La STOS a terminé l'installation des ascenseurs extérieurs aux rampes d'accès de Tobermory et de South Baymouth.

Machinerie : La STOS a terminé la saison d'exploitation 2008-2009 sans connaître aucune interruption de service attribuable à des ennuis mécaniques.

Sécurité et environnement : La STOS continue à se soumettre au Code international de gestion de la sécurité depuis sa certification auprès de la Société de classification Lloyd's en 1997. Le système de gestion de la sécurité établit les politiques et procédures pour toutes les facettes de l'exploitation, avec comme objectif de diminuer les incidents liés à l'environnement et à la sécurité découlant de l'erreur humaine. Grâce aux audits internes et externes menés régulièrement, le système est constamment en état d'amélioration, et permet d'évaluer et de réduire les risques inhérents à l'exploitation d'un service de transport maritime.

Aucun incident lié à la sécurité ou à l'environnement ne s'est produit en 2008-2009.

Satisfaction de la clientèle : Le niveau de la satisfaction de la clientèle s'établit à 99,1 % (d'après le sondage annuel de la clientèle).

Contrats : La société est sous contrat pour l'exploitation du service de traversier de l'île Pelée, qui appartient au ministère des Transports de l'Ontario, depuis 1992. La STOS a signé un nouveau contrat pour poursuivre la prestation du service pendant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013.

Défis

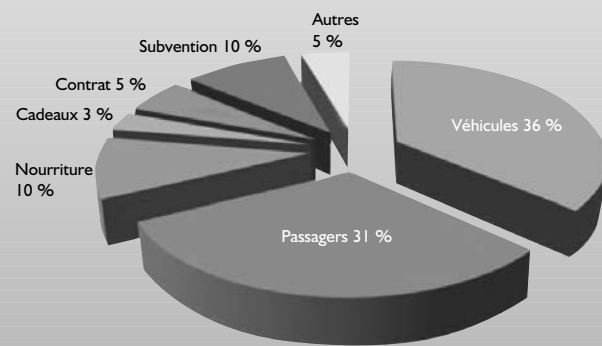
Frais de carburant : Pendant la saison estivale, en limitant l'utilisation à deux moteurs sur quatre, le M.S. Chi-Cheemaun a réduit sa consommation de carburant de 10 %. Malgré cette baisse de la consommation totale, les frais de carburant par traversée ont subi une hausse de 22 % puisque le coût du carburant par litre s'est en moyenne haussé de 35 % annuellement.

Achalandage : La STOS a assuré le transport de 205 289 passagers et de 80 516 véhicules en effectuant 1 016 départs. Cela représente une baisse d'achalandage de 5 % au total par rapport à 2007-2008, et reflète le ralentissement économique de même que la flambée des prix du carburant en Amérique du Nord.

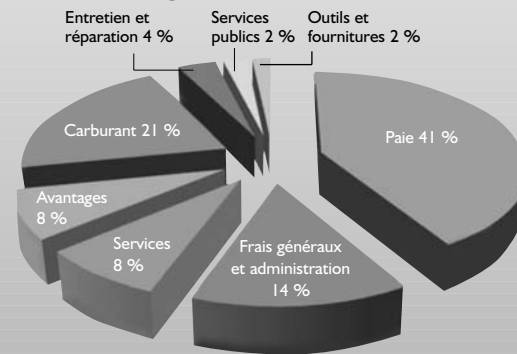
Le M.S. Chi-Cheemaun est l'une des deux solutions de transport pour le public voyageur. Les voyageurs ont la possibilité de conduire jusque dans le Nord de l'Ontario en empruntant l'autoroute 69 qui passe par Sudbury, puis de continuer jusqu'à l'île Manitoulin en traversant le pont tournant de Little Current. En 2008-2009, l'achalandage en baisse sur le M.S. Chi-Cheemaun n'a pas été perdu au profit de l'autoroute; c'est plutôt le prix prohibitif du carburant qui a incité une vaste proportion de Nord-Américains à éviter de prendre leur voiture lorsque cela n'était pas nécessaire.

Effectif : Le recrutement d'officiers de navigation et d'ingénierie demeure problématique à l'échelle mondiale, puisque le nombre de postes vacants est plus élevé que le nombre de ressources qualifiées pour les pourvoir. Les membres de l'effectif de la STOS qui occupent un poste ne nécessitant aucun titre professionnel ne souhaitent pas obtenir une accréditation ni une promotion pour accéder à un poste d'officier lorsqu'un tel poste devient vacant. À ce jour, la STOS a été en mesure de pourvoir les postes vacants en recrutant à l'extérieur de la société.

Revenus 2008-2009



Dépenses 2008-2009



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'OWEN SOUND LIMITÉE SURVOL FINANCIER

La STOS a subi une perte d'exploitation nette de 817 850 \$ avant de recevoir une subvention du gouvernement provincial de 800 000 \$. Le taux d'achalandage a été de 5 % inférieur au budget prévu, ce qui a entraîné une perte de revenu de 361 018 \$. Les frais de carburant excessifs ont forcé l'instauration d'une hausse tarifaire de 10 % en fin de saison, laquelle a contribué à pallier les pertes de revenus projetées. Les revenus d'exploitation à la fin de l'exercice ont été de 1 18 722 \$ supérieurs au budget prévu.

Le total des dépenses a dépassé de 199 008 \$ le budget prévu, principalement en raison des frais de carburants largement supérieurs aux prévisions. La STOS a restreint l'utilisation des moteurs à deux moteurs sur quatre, sauf lors de conditions urgentes, ce qui a entraîné certains départs et arrivées à déroger de l'horaire de 15 à 20 minutes. Les clients ont été dûment informés que le navire fonctionnait à basse vitesse pour économiser le carburant et se sont montrés obligeants. Cette mesure a permis de reporter la hausse tarifaire à la fin de la saison estivale.

Les dépenses en prestations aux employés ont été inférieures au budget prévu et reflètent la suspension des cotisations au régime de retraite des employés de direction, qui devrait prendre fin au plus tard en décembre 2009.

Les investissements de 679 615 \$ dans les immobilisations comprennent le budget de la dernière année d'un projet de deux ans pour la construction d'ascenseurs, la poursuite du projet de remplacement de l'unité de chauffage, ventilation et climatisation sur le M.S. Chi-Cheemaun, la modernisation du système de détection d'incendie à bord, notamment le panneau d'alarmes.

Les améliorations planifiées à venir sur le navire incluent le remplacement du système d'extinction d'incendie vieux de 39 ans sur le pont des véhicules, et l'amélioration du système d'extinction d'incendie dans tous les locaux de machines et les quartiers des membres d'équipage sous le pont des véhicules. Le système d'évacuation d'urgence des passagers fait également l'objet d'une évaluation pour sa modernisation afin de rehausser l'efficacité des mesures d'évacuation complète du navire advenant une urgence.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT
D'OWEN SOUND LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice se terminant
le 31 mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du vérificateur..... 8

États financiers

Bilan 8

États des résultats d'exploitation..... 10

État des capitaux propres de
la Province de l'Ontario 10

État des flux de trésorerie 11

Sommaire des principales
conventions comptables 12 - 14

Notes aux états financiers 15 - 16



Responsabilité de la haute direction

La haute direction de la Société de transport d'Owen Sound est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements compris dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La production des états financiers a effectivement nécessité le discernement des membres de la haute direction, de même que ses meilleures estimations quant aux opérations concernant la période comptable courante qui ne peuvent être confirmées qu'à une date ultérieure. Tous les renseignements financiers compris dans le présent rapport annuel concordent avec les états financiers.

La société dispose de systèmes de vérification comptable à l'interne conçus pour assurer un degré d'assurance raisonnable quant à l'exactitude et à la fiabilité des renseignements financiers, à la comptabilisation adéquate des éléments d'actif et de passif de la société, ainsi qu'à la sauvegarde des éléments d'actif.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le comité de vérification de la société (le conseil d'établissement du comité d'administrateurs du conseil). Par ailleurs, les états financiers ont fait l'objet d'une vérification par le vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport figure ci-dessous.

Susan Schrempf, directrice générale

Owen Sound, Ontario
Le 15 août 2009

États financiers - Rapport du vérificateur

À l'intention de la Société de transport d'Owen Sound limitée
et du ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Nous avons vérifié le bilan de la Société de transport d'Owen Sound limitée pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, ainsi que les relevés des placements de la Province de l'Ontario, les bénéfices non répartis, l'exploitation et les flux de trésorerie du présent exercice financier. Ces états financiers relèvent de la haute direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer notre opinion sur ces états financiers selon notre vérification.

Nous avons mené la vérification conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes nous engagent à prévoir et à effectuer une vérification afin de procurer une assurance raisonnable quant à l'absence de toute inexactitude dans les états financiers. Une vérification comprend l'examen, sur une base aléatoire, de preuves appuyant les sommes et la divulgation de renseignements comprises dans les états financiers. Une vérification comprend aussi l'évaluation des principes comptables et des estimations courantes utilisés par la haute direction, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

D'après nous, ces états financiers présentent de façon juste tous les aspects importants de la situation financière de la société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, ainsi que les résultats de son exploitation et les flux de trésorerie de l'exercice financier qui prend fin, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Comptable public agréé
Toronto (Ontario)
Le 20 juillet 2009

Bilan

31 mars	2009	2008
Actif		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	309 905 \$	176 800 \$
Comptes débiteurs (Note 1)	1 290 196	1 783 451
Inventaire	191 920	222 846
Immobilisations (Note 2)	1 792 021	2 183 097
	12 547 480	12 478 476
	14 339 501 \$	14 661 573 \$

Passif et capitaux propres de la Province de l'Ontario

À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	486 755 \$	845 502 \$
Obligations au titre des indemnités d'accident du travail	141 883	148 526
Frais accessoires (Note 6)	628 638	994 028
Capitaux propres de la Province de l'Ontario	13 710 863	13 667 545
	14 339 501 \$	14 661 573 \$

Approuvé au nom de la société :

Barney Hopkins, président du conseil

Susan Schrempf, directrice générale

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

États des résultats d'exploitation

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2009	2008
Revenus		
Véhicules	3 072 847 \$	3 016 404 \$
Revenu des passagers	2 653 890	2 657 322
Subvention du ministère du Développement du Nord et des Mines (Note 5 (b))	800 000	830 000
Cafétéria	828 970	757 864
Intérêts et autres	378 565	425 351
Honoraires de gestion du service de traversier de l'île Pelée (Note 5 (a))	424 000	350 000
Honoraires de gestion du traversier M.V. Manitou Island II (Note 5 (c))	30 000	30 000
Boutiques de cadeaux et du terminus	256 088	251 852
	8 444 360	8 318 793
Dépenses		
Salaires	3 510 310	3 446 555
Carburant	1 753 163	1 281 480
Frais généraux et d'administration	1 197 854	1 251 863
Services	701 167	687 158
Avantages sociaux	672 389	626 254
Amortissement	618 447	405 276
Entretien et réparations	303 973	466 821
Services publics	190 211	232 598
Outils et fournitures	139 786	177 258
Modifications apportées aux obligations au titre d'indemnités d'accident du travail	(6 643)	3 975
	9 080 657	8 579 238
Perte d'exploitation	(636 297) \$	(260 445) \$

État des capitaux propres de la Province de l'Ontario

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2009	2008
Capitaux propres de la Province de l'Ontario, à l'ouverture	13 667 545 \$	13 259 898 \$
Perte d'exploitation	(636 297)	(260 445)
Financement en capital (Note 5(b))	679 615	668 092
Capitaux propres de la Province de l'Ontario, à la fermeture	13 710 863 \$	13 667 545 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars	2009	2008
Provenance des liquidités (et utilisation comme suit)		
Activités d'exploitation		
Perte d'exploitation	(636 297) \$	(260 445) \$
Postes hors liquidités		
Amortissement (net de l'amortissement du surplus d'apport)	618 447	405 276
Modifications apportées aux obligations au titre d'indemnités d'accident du travail	(6 643) \$	3 975
	(24 493)	148 806
Variations des postes hors liquidités		
Comptes débiteurs	493 255	(455 784)
Inventaire	30 926	(115 843)
Frais prépayés	-	35 479
Comptes créditeurs et charges à payer	(358 747)	580 448
	140 941	193 106
Activités de placement et de financement		
Acquisitions d'immobilisations	(687 451)	(687 369)
Financement des immobilisations — Ministère du Développement du Nord et des Mines (Note 5 (b))	679 615	668 092
	(7 836)	(19 277)
Variations des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	133 105	173 829
Espèces et quasi-espèces (dette bancaire), début d'exercice	176 800	2 971
Espèce et quasi-espèces, fin d'exercice	309 905 \$	176 800 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers.

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2009

Nature des activités	La Société de transport d'Owen Sound limitée (STOS), une entreprise de la Province de l'Ontario, détient et exploite un traversier saisonnier pour des véhicules et des passagers, le M.S. Chi-Cheemaun, reliant Tobermory à l'île Manitoulin. Elle fournit aussi des services de gestion de navires au ministère des Transports, pour deux navires, le M.V. Pelee Islander et le M.V. Jiimaan, assurant la liaison avec l'île Pelée, et offre un service aérien quotidien entre le continent ontarien et l'île Pelée pendant l'hiver, quand le service de traversier n'est pas en fonction. Elle a aussi été mandatée par la Commission de transport Ontario Northland pour assurer les services de gestion des navires, y compris la gestion et l'exploitation du service de traversier du M.V. Manitou Island II reliant Moosonee et l'île Moose Factory. L'unique action ordinaire en circulation de la STOS appartient au ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM).
Principes comptables	Ces états financiers sont préparés par la haute direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.
Conversion des devises étrangères	Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit : À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, revenus ou frais sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de la fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans les revenus de l'exercice en cours.
Prestations futures des employés	Les employés de la société admissibles continuent à participer au régime de retraite à prestations déterminées de la CTON (l'ancienne société mère de la STOS). De plus, les employés admissibles ont aussi droit à des avantages sociaux après la retraite tels que l'assurance vie, les soins de santé et l'assurance invalidité à long terme dans le cadre du régime collectif de la CTON. Les données particulières concernant les employés de la STOS ne sont pas disponibles. En conséquence, le coût des avantages sociaux consigné sur ces états financiers est limité au montant des cotisations versées dans l'année par la STOS au régime de prestations. En raison de la nature interentreprise de ces régimes, aucun montant de prestations futures aux employés n'est enregistré dans les états financiers, conformément au Manuel de l'ICCA en matière de régimes interentreprises.
Indemnités d'accident du travail	En ce qui a trait aux indemnités d'accident du travail, la société est classée comme employeur de catégorie 2. À ce titre, la société reconnaît son obligation à l'égard des prestations futures selon la comptabilité d'exercice. Les prestations futures estimées sont déterminées en utilisant les calculs actuariels fournis annuellement par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (le 31 décembre de chaque année).

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2009

Comptabilisation des produits	Les revenus de transport sont généralement comptabilisés selon la date de vente des billets. Les autres revenus sont comptabilisés pendant la période où ils ont été générés.						
Inventaire	L'ensemble du matériel et des fournitures est enregistré au coût moyen moindre et à la valeur de réalisation nette.						
Espèces et quasi-espèces	Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.						
Immobilisations et amortissement	<table><tr><td>Navires</td><td>30 ans</td></tr><tr><td>Immobilier et améliorations</td><td>20 ans</td></tr><tr><td>Équipement et autres</td><td>5 ans</td></tr></table> La Province de l'Ontario rembourse à la société le coût des immobilisations approuvées et achetées en vue d'activités d'exploitation désignées non commerciales par la province. La STOS enregistre alors ces actifs à leur coût d'origine avec un crédit compensatoire dans le placement net en immobilisations à capitaux propres de la Province de l'Ontario. Les immobilisations en service à l'île Pelée ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la société, mais plutôt dans ceux du ministère des Transports. Les coûts assumés par la société pour des dépenses en immobilisations sont recouvrés auprès du ministère et n'ont aucune incidence sur ces états financiers.	Navires	30 ans	Immobilier et améliorations	20 ans	Équipement et autres	5 ans
Navires	30 ans						
Immobilier et améliorations	20 ans						
Équipement et autres	5 ans						
Impôts sur le revenu	À titre d'organisme gouvernemental de la Province de l'Ontario, la société est exemptée des impôts sur le revenu et par conséquent aucune provision pour l'impôt n'apparaît dans ces états financiers.						
Estimations comptables	La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, oblige la haute direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges consignés pendant la période de référence. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.						

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2009

Instruments financiers

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et créditeurs, les charges à payer et les obligations au titre des indemnités d'accident du travail. Sauf avis contraire, la haute direction est d'avis que ces instruments financiers ne font pas courir de risques significatifs à la société en ce qui concerne les intérêts, la monnaie ou le crédit.

La société classe ses instruments financiers dans l'une des trois catégories suivantes, selon ce qui a motivé l'acquisition de l'élément d'actif ou selon l'obligation encourue. La convention comptable de la société pour chaque catégorie se présente comme suit :

a) Titres de transaction

L'encaisse et les actifs bancaires sont classés comme titres de transaction. Les instruments financiers classés comme titres de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net (perte) dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

b) Prêts et créances

Cette catégorie comprend les comptes débiteurs. Il s'agit d'actifs financiers non dérivés découlant principalement de la fourniture de biens et services aux clients, mais ils comprennent également d'autres types d'actifs monétaires contractuels. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

c) Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend tous les passifs financiers, notamment les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les indemnités à verser aux accidentés du travail. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Nouvelles conventions comptables

De nouvelles conventions comptables ont été publiées récemment, mais ne sont pas encore en vigueur. Elles pourraient avoir une incidence sur la société :

Normes internationales d'information financière

Les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adhérer aux normes internationales d'information financière pour les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après. Cependant, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA est encore à déterminer les normes comptables à suivre pour les diverses catégories d'entités gouvernementales. Les répercussions de ces discussions sur les états financiers de la société n'ont pas encore été définies.

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2009

1. Comptes débiteurs

	2009	2008
Ministère du Développement du Nord et des Mines	106 557 \$	488 778 \$
Ministère des Transports	1 055 636	1 206 018
Autres	128 003	88 655
	1 290 196 \$	1 783 451 \$

2. Immobilisations

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Traversier M.S. Chi-Cheemaun	21 907 264 \$	10 686 673 \$	21 729 607 \$	10 136 980 \$
Équipement et autres	498 949	395 416	446 369	360 562
Immobilier et améliorations	1 382 800	254 734	925 585	220 833
Terrain	76 100	-	76 100	-
Améliorations du terrain	20 200	1 010	20 200	1 010
	23 885 313 \$	11 337 833 \$	23 197 861 \$	10 719 385 \$
Valeur nette comptable		12 547 480 \$		12 478 476 \$

3. Prêt d'exploitation — Obtention de crédit

La STOS a négocié une marge de crédit d'exploitation avec une banque à charte canadienne, remboursable à demande, et portant intérêts au taux préférentiel de la banque moins 0,5 %. Le montant maximum autorisé qui peut être avancé sur cette marge de crédit est de 1 845 000 \$. Au 31 mars 2009, la marge de crédit n'était pas utilisée.

4. Prestations aux employés

La somme totale versée à la CTON pendant l'année au titre des charges complémentaires de retraite des salariés est de 117 310 \$ (en 2008 : 102 691 \$). Aucune cotisation d'employeur n'a été payée au régime de retraite de la CTON pendant l'année en raison d'une suspension des cotisations.

Notes aux états financiers

Le 31 mars 2009	
5.	Financement gouvernemental a) Ministère du Développement du Nord et des Mines En vertu d'un protocole d'entente avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, la STOS reçoit de la Province de l'Ontario des fonds d'exploitation et d'immobilisation. Les subventions d'exploitation reçues pour l'exploitation de la STOS se fondent sur un plan d'exploitation approuvé, et lui sont versées à chaque trimestre. Ces sommes totalisent 800 000 \$ (en 2008 : 830 000 \$). Les subventions d'immobilisation sont versées à la STOS lors de la présentation de factures d'immobilisation conformes à son plan d'immobilisation approuvé. Ces sommes totalisent 679 615 \$ (en 2008 : 668 092 \$). b) Ministère des Transports La STOS a conclu un accord avec le ministère des Transports pour la gestion et l'exploitation d'un service de traversier sur le lac Érié entre les ports de Kingsville, de Leamington et de l'île Pelée en Ontario et le port de Sandusky dans l'État de l'Ohio. En vertu de cet accord, la STOS a reçu 424 000 \$ en honoraires de gestion pour la saison de navigation 2008. En vertu d'un nouvel accord quinquennal (qui n'avait pas encore été ratifié au 31 mars 2009), le Ministère remboursera à la STOS les honoraires de gestion annuels de 400 000 \$, indexés à l'indice des prix à la consommation. Le nouvel accord stipule en outre que la STOS recevra des honoraires de gestion de projet jusqu'à concurrence de 3 % de la valeur des améliorations aux immobilisations du navire, lesquelles sont supervisées par la STOS au nom du ministère des Transports. Les revenus et les dépenses en lien avec l'accord d'exploitation du service ne figurent pas dans ces états financiers. c) Commission de transport Ontario Northland La STOS a conclu une entente avec la Commission de transport Ontario Northland pour la gestion et l'exploitation du service de traversier du M.V. Manitou Island II reliant Moosonee et l'île Moose Factory pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. En vertu de cet accord, la STOS a reçu 30 000 \$ en honoraires de gestion pour la saison de navigation 2008. Les revenus et les dépenses en lien avec l'accord d'exploitation du service ne figurent pas dans ces états financiers.
6.	Frais accessoires a) La STOS a été nommée codéfenderesse dans quatre actions judiciaires distinctes à la suite d'un accident d'avion mortel ayant eu lieu le 17 janvier 2004 à l'île Pelée. En tant qu'exploitant du service aérien et selon son entente avec la STOS, Georgian Express Ltd. a souscrit à une assurance responsabilité de 20 millions de dollars en nommant la STOS comme assuré supplémentaire. En outre, Georgian Express Ltd. s'est engagée à tenir indemne et à couvrir la STOS dans le cadre de leur entente d'exploitation. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer l'issue de ces actions et ainsi celles-ci ne figurent pas dans les états financiers. Toutefois, si les dommages-intérêts dépassaient la couverture en place, la STOS sera indemnisée par le ministère des Transports. b) Les employés embauchés après le 1^{er} avril 2002 ne sont pas admissibles au régime de retraite de la CTON. La STOS poursuit actuellement des négociations afin que ces employés puissent être admissibles rétroactivement au régime au 1^{er} avril 2002. Toute cotisation rétroactive figurera dans les frais d'exploitation de l'exercice financier lorsqu'elle aura été déterminée. c) Une action a été déposée contre la STOS par une personne qui aurait fait une chute dans les locaux de la société en 2007. La plainte est actuellement sous enquête chez les assureurs de la STOS et il n'est pas possible de déterminer l'issue de cette action.
7.	Dépendance économique Pour poursuivre ses activités, la STOS dépend des subventions permanentes de la Province de l'Ontario.
8.	Montants comparatifs Les montants comparatifs ont été reclassés conformément aux normes de présentation des états financiers adoptées pour le présent exercice.